

## CALENDRIER DES DATES DE MISE EN MARCHÉ – RÉCOLTE 2024

Les pommes produites au Québec sont mises en marché sous la coordination, la surveillance et la direction des Producteurs de pommes du Québec (PPQ) conformément au Règlement sur la mise en marché des pommes du Québec (M-35.1, r. 258).

Le 8 juillet 2024, les membres du comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et des Producteurs de pommes du Québec, ont déterminé le début des dates de mise en marché ci-dessous inscrites, dans le but d'avoir un approvisionnement continu de qualité et de respecter la maturité des différentes variétés de pommes du Québec. Les membres du comité des prix demandent aux producteurs, emballeurs et à tous les intervenants de la filière de la pomme de respecter ces dates qui débutent le mercredi. **Ces dates sont sujettes à révision au fil de la saison.**

Mise en marché des pommes • Récolte 2024								
AOÛT		07		14	Sunrise* Paulared	21	Sunrise Paulared	28
SEPTEMBRE	Sunrise Paulared Ginger Gold*	04	Sunrise Paulared Ginger Gold Lobo*	11	Paulared Ginger Gold Lobo McIntosh*	18	Ginger Gold Lobo McIntosh Gala* Honeycrisp* Spartan* Délicieuse jaune*	25
OCTOBRE	Lobo McIntosh Gala Honeycrisp Spartan Délicieuse jaune Cortland*	02	Lobo McIntosh Gala Honeycrisp Spartan Délicieuse jaune Cortland Empire*	09	Lobo McIntosh Gala Honeycrisp Spartan Délicieuse jaune Cortland Empire Délicieuse rouge* Ambrosia*	16	Lobo McIntosh Gala Honeycrisp Spartan Délicieuse jaune Cortland Empire Délicieuse rouge Ambrosia	23

\* Quantité limitée

Les agents autorisés qui commercialiseront avant la date de mise en marché à compter des variétés **SUNRISE** et **PAULARED** se verront attribuer des points de démerite qui pourraient entraîner ultimement la perte de leur autorisation à titre d'agent autorisé. De plus, les PPQ se réservent le droit d'entamer toute procédure juridique nécessaire pour le non-respect des dates de mise en marché et **contre tous les agents non autorisés.**